



N°14319*07 RÉGULARISATION DE LA TICFE au titre de l'exercice clos le :

Feuille 1 : quantités consommées

1A Valeur ajoutée ** (en €) au titre de l'exercice clos le :

Nom /raison sociale de l'entreprise ou du site consommateur :

Personne à contacter (courriel, téléphone) :

Nom et adresse de l'émetteur des factures :

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, OU LORS DU DERNIER EXERCICE CLOS, RÉPARTIES ENTRE USAGES TAXABLES À TAUX PLEIN ET À TAUX RÉDUITS, USAGES EXEMPTÉS, EXONÉRÉS OU EN FRANCHISE.

article 266 quinquies C du code des douanes

à compléter par les opérateurs utilisant de l'électricité à un usage exempté, exonéré, ou taxé à taux réduit

Quantités d'électricité taxées à taux réduit																		
A	B	C	D	E	F	G	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Electricité livrée et facturée (KWh)*	Réduction chimique ; électrolyse ; procédés métallurgiques (KWh)*	Electricité > 50% du coût de fabrication (KWh)*	Fabrication de produits minéraux non métalliques (KWh)*	Production de produits énergétiques (KWh)*	Production d'électricité (KWh)*	Compensation des pertes réseau (KWh)*	Total des quantités exonérées, exemptées ou en franchise (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 2 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Taux 7,5 €/MWh (KWh)*	IHEI Taux 0,5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 1 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 2,5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Taux 5,5 €/MWh (KWh)*	Transports par train, tramway, câble, métro, trolleybus, et bus électriques Taux 0,5 €/MWh (KWh)*	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 KWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 Gwh par an	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA	Total des quantités taxées à taux Réduit (KWh)*
							Somme des colonnes B à G											Somme des colonnes J à S
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
TOTAL																		
IIEI = Installation industrielle électro-intensive / IHEI = Installation hyperélectro-intensive							Pourcentage d'exonération / exemption : (Total I / Total A) X 100					Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit : (Total R / Total A) X 100						

(*) Arrondi au KWh le plus proche

(**) VA = (CA défini au 1586 sexies CGI incluant les exportations) – (achats soumis à TVA incluant importations)